

ASSOCIATION FRANCE CUBA ASSOCIATION FRANCE CUBA

Association loi 1901 fondée en 1961



Contribution à l'Examen Périodique Universel

Pays : Cuba

Paris, le 4 octobre 2012

Il n'existe pas à Cuba de cas de disparition ou d'exécution extrajudiciaire ce qui témoigne de l'existence dans ce pays d'un véritable état de droit contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays de la région. Il n'y a eu aucun cas de torture à Cuba depuis 1959 en dehors de l'enclave de la base navale de Guantanamo sous autorité Etasunienne.

Il n'y a eu aucune exécution capitale depuis 2003, et en décembre 2010 le dernier condamné à mort a vu sa peine commuté à 30 ans d'emprisonnement. Il n'y a plus un seul condamné à mort dans les prisons cubaines.

Depuis la révolution, et contrairement à la période antérieure, une législation garantissant les droits du citoyen a été développée. Elle inclue le droit pour tout accusé de se défendre et d'être assisté, le droit d'être jugé dans un délai raisonnable, le droit de maintenir un contact avec sa famille dans des conditions qui respectent l'intimité des personnes. Elle comprend aussi le droit à la santé, à l'éducation et à la culture dont disposent tous les citoyens cubains.

Le thème des droits humains a été fortement manipulé pour des raisons politiques s'agissant de Cuba, et notamment par des pays dont il a été prouvé qu'ils pratiquaient la torture et les mauvais traitements sur des prisonniers, des immigrés, voire une partie discriminée de leur population sans parler des exactions commises lors d'interventions militaires dans des pays tiers.

Rappelons que Cuba depuis 1959 est l'objet d'une hostilité permanente de la part du pays le plus puissant du monde, les Etats Unis. Dès les premières années Cuba a subi de leur part des attaques, des bombardements, des sabotages sans oublier le blocus toujours en vigueur et renforcé au fil du temps qui pèse lourdement sur la vie de la population cubaine et le développement économique du pays.

Il faut y ajouter la volonté affichée de subversion de l'Etat cubain qui bénéficie de financements considérables. Comme dans n'importe quel pays du monde, les personnes qui acceptent d'être subventionnées par un Etat étranger dont le but est de renverser l'ordre institutionnel sont susceptibles de poursuites. La plupart des prisonniers dits politiques ont été condamnés pour cette raison et non pas pour délit d'opinion.

Pour parvenir à leurs fins, les Etats Unis n'hésitent pas par le biais de leur représentation à La Havane ou d'ONG dont l'indépendance est plus que sujette à caution, à inciter des individus, en les payant, à troubler l'ordre public. De même ils orchestrent régulièrement des campagnes de diffamation contre Cuba. Des médias cubains ont apporté la preuve que n'importe quelle information mettant en cause l'Etat cubain ou évoquant des troubles de l'ordre public à Cuba était reprise sans aucune vérification.

Malgré cela, les 27 derniers prisonniers politiques restant selon Amnesty International ont été libérés et près de 3000 prisonniers ont été élargis fin 2010 à l'occasion de la visite du pape.

Notre connaissance de la société cubaine (notre association existe depuis 1962) nous permet d'affirmer que Cuba est certainement l'un des pays qui promeut le plus les droits de l'homme, dont les droits à la santé, à l'éducation, à la culture, à la protection sociale sans lesquels les autres droits ne sont que l'apanage d'une minorité. Ces droits sont garantis pour tous sans distinction y compris les handicapés physiques et mentaux et les prisonniers. En témoignent par exemple les tournées artistiques organisées dans les pénitenciers ou les cours de formation dispensés dans les hôpitaux psychiatriques dont nous avons été témoins. Nous avons également pu apprécier l'existence tant en ce qui concerne les handicapés mentaux que les condamnés de structures ouvertes et adaptées permettant une véritable (ré)-insertion dans la société.

Depuis les débuts de la révolution en 1959, Cuba lutte contre la discrimination raciale qui passe au-delà de la législation par la valorisation des cultures d'origine non européennes à Cuba, au travers d'ONG reconnues qui travaillent en relation avec le gouvernement cubain.

Les droits à l'égalité des femmes à Cuba ont atteint un niveau exceptionnel grâce notamment à la Fédération des Femmes Cubaines, fondée au lendemain de la Révolution. En témoignent la proportion de femmes élues à l'assemblée nationale (43% et 3^{ème} rang mondial). Les femmes représentent aujourd'hui 63% des médecins et 70% des fonctionnaires de la Justice; on les retrouve à des postes clé: avocates, procureurs, juges, etc.

Depuis plusieurs années, Cuba a entrepris un travail important pour la reconnaissance des droits des minorités sexuelles, grâce notamment à l'activité du CENESEX. Cela s'est traduit entre autres au plan législatif par la prise en charge gratuite des opérations de changement de sexe.

Le gouvernement cubain ne se satisfait cependant pas complètement du niveau atteint en matière de non-discrimination, et ce thème a été inclus dans les orientations du 6^{ème} congrès.

La liberté religieuse est garantie et le dialogue permanent entre les églises et l'Etat pour autant que soit respectée la laïcité de l'Etat et les droits fondamentaux des membres de ces églises.

En plus des garanties légales et constitutionnelles existantes, l'apprentissage du respect des droits de l'homme et du respect de la dignité de tout être humain font partie de la formation de tout cubain.

Pour Cuba les droits à la santé, à l'éducation, à la vie ne concernent pas seulement son territoire : plus de 38.000 médecins cubains coopèrent dans 66 pays. Plusieurs milliers de jeunes étrangers de milieux défavorisés ont été formés à l'Ecole Latino Américaine de Médecine à La Havane. Le contingent spécial de médecins Henry Reeves est prêt à répondre partout dans le monde aux urgences suite à des catastrophes naturelles. La méthode cubaine, adaptée dans plusieurs langues « Yo si puedo » a permis d'alphabétiser plus de 4 millions de personnes dans le monde. Etc.

Sans doute existe-t-il des problèmes non résolus, sans doute y a-t-il des améliorations à apporter, sans doute l'hostilité permanente des Etats Unis freine-t-elle une plus grande liberté d'expression et provoque-t-elle une certaine crispation, mais, justement, compte tenu de ce contexte, la Révolution cubaine continue d'accomplir un travail remarquable pour la défense intégrale des droits de l'homme et le respect de sa dignité.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en compte nos arguments.

Pour la direction de France Cuba

Dominique Leduc,
Secrétaire

